

M. HANSELL: Je ne puis dire qui a écrit l'article dans *Liberty*. L'article du *Maclean's* se trouvait en page éditoriale, et celui du *National Home Monthly* est signé par H. L. Stewart. Je signale seulement qu'il se trouve des personnes au Canada qui comprennent que nos gisements carbonifères constituent une richesse nationale, surtout en temps de guerre.

Je note que le crédit n° 145 est en hausse d'un demi million de dollars. Cela veut-il dire que le taux de la subvention est augmenté ou bien cet accroissement indique-t-il qu'on s'attend à un mouvement plus considérable de charbon canadien?

L'hon. M. CRERAR: Le taux de la subvention n'est pas augmenté, mais nous nous attendons à une plus grande consommation de charbon au Canada, d'où un mouvement plus considérable.

Au sujet de la publicité, on m'informe que le ministère n'en a pas faite. Les laboratoires de recherches sur le combustible publient des feuillets dans lesquels ils font connaître le résultat des expériences quant à la façon d'utiliser efficacement le charbon canadien.

M. HANSELL: Hier soir, j'ai parlé de l'excellente publicité faite par le ministère de l'Agriculture. Il me semble qu'on devrait se livrer à quelque réclame, dans le même sens, en faveur du charbon canadien. Par exemple, on décrirait une scène familiale où les gens jouissent de la bonne chaleur du foyer. Une des meilleures formes de publicité à notre époque consisterait à faire un appel au patriotisme de la nation, en temps de guerre, l'invitant à acheter du charbon canadien pour conserver notre stock de devises étrangères. Cela aiderait peut-être considérablement en publiant des articles dans les revues canadiennes à cet effet.

M. WHITMAN: L'Etat possède un service de recherches sur le combustible, lequel a déjà rendu d'appréciables services, mais je crois qu'à l'heure actuelle on devrait lui demander de travailler à encourager davantage la consommation de la houille de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta. Un four à coke, en exploitation près de Winnipeg, utilise entièrement de la houille canadienne. A Hamilton, un four à coke n'utilise absolument pas de charbon de la Nouvelle-Ecosse. Un autre, à Montréal, consomme environ 33 p. 100 de ce charbon. Le service de recherches sur le combustible ne pourrait-il pas étudier la possibilité d'utiliser seulement du charbon canadien dans ces trois fours à coke? Le coke que produisent ces fours est en grande partie utilisé comme combustible de ménage. Si on le faisait, l'honorable député de Témiscouata ne serait pas obligé d'acheter de

l'antracite américain ou européen; il pourrait employer du charbon canadien converti en coke et qui constitue un excellent combustible pour notre pays. Il appartient au service de recherches sur le combustible, il me semble, d'aider le Gouvernement à encourager davantage la consommation du charbon canadien, comme on a fait à Winnipeg. Le Gouvernement ne devrait-il pas fournir aux trois fours à coke qui produisent du combustible de ménage, de la houille canadienne, même à perte? Depuis dix ou quinze ans, nous comblons le déficit des chemins de fer nationaux sans rien obtenir en retour. L'Etat ne pourrait-il imposer le transport à taut réduit du charbon albertain ou néo-écossais, selon le cas, jusqu'à ces trois importants centres de consommation? Il faut prévoir une perte en rapport avec ce charbon, quoi qu'il arrive, et le moyen indiqué aiderait aux mineurs de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse à s'assurer la subsistance. L'honorable député de Cap-Breton-Sud m'a fort étonné en ne relevant pas l'affirmation de l'honorable député de Danforth à l'effet que les houilles canadiennes ne conviennent pas aux installations actuelles de chauffage dans la ville de Toronto. Que cette affirmation n'ait pas été contredite m'a beaucoup étonné. Notre houille ne le cède en rien aux autres charbons du monde entier, aux houilles grasses, s'entend.

M. HARRIS (Danforth): Je ne veux pas interrompre l'honorable député, mais je n'ai pas dit que nous ne pouvions pas utiliser le charbon canadien à Toronto. J'ai dit que nous désirions vivement l'employer, mais que la division des recherches d'Ottawa ne nous avait pas avisés touchant le changement à opérer dans les foyers et les grilles afin de les adapter à la combustion de la houille domestique. J'ai voulu dire que les appareils de chargement sont adaptés à l'usage de la houille américaine et que nous n'avons pas de renseignements touchant les modifications requises pour l'emploi du charbon canadien.

M. WHITMAN: Je sais gré à l'honorable député de ses explications. Je sais par expérience qu'il est possible d'employer la houille grasse de la Nouvelle-Ecosse dans les chargeurs automatiques à alimentation par le dessous pour le chauffage des maisons d'appartements ou dans les établissements industriels, que ce soit à Toronto ou à Montréal. Ces chargeurs sont en usage dans les quartiers bourgeois afin d'éliminer la fumée.

J'aimerais que les mineurs de la Nouvelle-Ecosse soient payés par année, plutôt qu'à la journée ou à tant la tonne. Nous entendons parler depuis nombre d'années des temps difficiles dont souffre la Nouvelle-Ecosse. On